

### ACTUALITES

#### COUPONS SPORT

Le **Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or** reconduit pour l'année scolaire 2017/2018 le dispositif « **Coupon Sport** ». Ce dispositif est subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il consiste en une **aide financière accordée aux familles pour financer la pratique sportive** chez les enfants nés entre 2003 et 2006 sous forme de **coupons sport ANCV**. Consultez toutes les modalités : [ICI](#)

#### POSTURE VIGIPIRATE

Depuis le 23 juin 2017, s'applique la nouvelle posture VIGIPIRATE correspondant au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** ». Cette posture demeurera en vigueur jusqu'au 4 septembre 2017. [En savoir plus](#)

### FONCTIONNEMENT

#### DECLARATIONS DE CHANGEMENT DE SITUATION

► Tout changement de personnes responsables de l'administration d'une association doit faire l'objet d'une **déclaration en préfecture**. [En savoir plus](#)

► Toute modification de titre, de siège social, d'objet, d'activité, d'adresse de gestion et/ou de dissolution, doit obligatoirement être déclarée **au greffe des associations** du département concerné. [En savoir plus](#)

En complément de cette déclaration, si vous :

- souhaitez effectuer des demandes d'aides ou que vous bénéficiez de subventions, une déclaration doit être envoyée à la **direction régionale de l'INSEE**.
- êtes ou allez devenir employeur, l'information doit être déclaré à **l'URSSAF**.
- exercez des activités qui conduisent au paiement de la TVA, la modification doit être transmise **au centre de formalités des entreprises**. [Plus de renseignements](#)

### EMPLOI

#### ASSOCIATIONS SPORTIVES ET EMPLOI

Un rapport de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports intitulé "Évaluation des dispositifs de soutien à l'emploi dans le champ du sport " a été rendu public. [Consultez le rapport](#)

#### PROGRAMME REGIONAL - AIDE EMPLOI ASSOCIATIF

Le Conseil Régional B-F-C propose dorénavant un **programme d'aide à l'emploi associatif**, il consiste en une aide ponctuelle de 12 000 euros. [En savoir plus](#)

#### SIMPLIFICATION DU BULLETIN DE PAIE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le bulletin de paie remis au salarié devra respecter un **nouveau modèle**. Les employeurs peuvent toutefois utiliser ce nouveau modèle de bulletin de salaire de façon facultative. [En savoir plus](#)

### FINANCE

#### CNDS 2017 - BILAN

Dossiers reçus	CDOS	CD	Clubs	Mutualisation	Total
2015	1	46	244	47	291
2016	1	39	232	26	272
<b>2017</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>181</b>	<b>10</b>	<b>219</b>

La **commission territoriale CNDS** du **16 juin 2017** a validé les propositions de la DDCS 21. La **mise en paiement** est progressive depuis le **6 juillet 2017**.

#### SUBVENTIONS MYDIJON.FR

Vous pouvez dès à présent déposer une demande de subvention pour l'année 2018 auprès des services de la ville de DIJON en vous rendant sur la plateforme [Mydijon.fr](#). Toute demande devra être déposée avant le 10 septembre 2017 minuit.

### REGLEMENTATION

#### EDUCATEURS SPORTIFS PROFESSIONNELS

Une **base de données** des éducateurs sportifs professionnels de France, est désormais accessible sur un portail dédié. Elle permet sur saisie d'un nom et d'un prénom, d'accéder à la **fiche de chaque éducateur sportif**. [En savoir plus](#)

### FORMATION

#### FORMATION SECOURISME - PSC1

Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions PSC1 : [ICI](#)